



Communiqué de presse de Yannick KERLOGOT

Unis pour la langue Bretonne, Oui ! Restons unis pour la langue bretonne.

Bonjour à tous. Je fais le choix de vous parler en breton ; invitation faite à ceux qui défendent les langues régionales, comme à mes collègues élu.es, et qui ne les parlent pas... encore. Je ne peux que les encourager à les apprendre. Montrons l'exemple. Il n'est pas trop tard. J'en profite pour saluer l'engagement de l'ensemble des enseignants en langues régionales.

J'ai voulu être avec vous aujourd'hui pour vous démontrer ma volonté d'apaiser la situation et la volonté de mon groupe d'aller de l'avant pour le breton comme pour la langue galloise.

Vous attendez des avancées et vous avez raison. Il faut en faire davantage pour les langues régionales et le breton.

Mais n'oublions pas ce qui a été fait depuis 2017 : des mesures ont été prises :

- La réforme du bac, qui intègre le contrôle continu, doit être améliorée mais les lycéens peuvent choisir le breton en LVB (6% de la note finale) ou LVC (enseignement optionnel).
- Précisions qu'il est possible à l'ensemble des lycéens, en enseignement général, de choisir désormais l'enseignement de spécialité qui délivrent des notes importantes pour l'examen (coefficient 16 sur un coefficient total de 100 %). La spécialité bénéficie à ce titre d'un enseignement à hauteur de 4 heures hebdomadaires en classe de première, puis de 6 heures en classe de terminale, en plus des heures de l'enseignement commun en langues vivantes.
- Mais il est vrai qu'un seul établissement propose cet enseignement en Bretagne. A Quimper justement. Il nous faut développer cette proposition dans chaque département mais pour y parvenir, cela suppose encourager les lycéens à faire ce choix. Plus ils seront nombreux à le faire, plus cet enseignement de spécialité sera reconnu.

Je voudrais également attirer votre attention sur l'enseignement à distance. A la prochaine rentrée scolaire de septembre, pour la première fois, seront créés, via le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), des cours en distanciel en breton, pris en charge par l'Académie et donc gratuits pour les familles. Ils seront ouverts aux élèves de Première et de Terminale inscrits en LVC en 2021 et en LVB en 2022.

Rappelons qu'une agrégation de langues de France a été créée en 2017. Cette disposition permet désormais de recruter des IA-IPR de langues de France. Suite à cette création, ce sont 3 candidats qui ont été admis au

concours externe de l'agrégation en 2018 : 1 en option breton, 1 en option corse, 1 en option occitan-langue d'oc. En 2019, 2 candidats ont été admis au concours externe de l'agrégation : 1 en option basque et 1 en option catalan. La même année, 2 candidats ont été admis au concours interne de l'agrégation en option occitan-langue d'oc. Il convient désormais d'ouvrir plus de postes aux concours.

Par ailleurs, au niveau national, le nombre d'enseignants en langues régionales dans le second degré est en augmentation sur les trois dernières années : 567 enseignants en 2017, 585 enseignants en 2018 et 593 enseignants en 2019. Cette augmentation est présente dans l'enseignement de chaque langue régionale sur la même période (avec une augmentation notamment de 62 à 66 enseignants pour le basque, de 101 à 107 enseignants pour le breton, et de 79 à 86 enseignants pour le créole).

Dans le premier degré, en septembre dernier, dans l'Académie de Rennes, sur les 30 nouveaux postes d'enseignants créés, 24 étaient consacrés à l'enseignement des langues régionales.

Avec la loi « Pour une Ecole de la Confiance », c'est une avancée qui a été faite dans l'appel à la responsabilité des maires de verser le forfait scolaire en direction des Ecoles privées sous contrat comme Diwan. Paul Molac présentera d'ici peu une Proposition de loi demandant d'aller toujours plus loin. Je le suivrai et j'inviterai mes collègues de la majorité présidentielle à en faire autant. Sur le sujet des langues régionales, c'est unis que nous avancerons et de manière transpartisane.

Il reste la convention additionnelle aux langues régionales. L'actuelle ayant été prorogée jusqu'en octobre prochain, c'est bien l'esprit transpartisan qui doit nous conduire à demander fortement la validation de la nouvelle (2021-2026), avec de nouveaux engagements, et ce dans les meilleurs délais.

Enfin, je considère que le temps est venu de créer un service public régional de la formation aux langues. Il faut que le nouveau Conseil Régional élu en juin prochain s'y attèle ; l'État, quant à lui, doit faire preuve de déconcentration en la matière.

Ensemble, avec Div Yezh, Divaskel, Diwan, Kelennomp, poursuivons nos efforts pour le bilinguisme en Bretagne.

Yannick KERLOGOT